



**Et pour cause, face aux impayés de près de 100 milliards FCFA, Eneo projette des « coupures ciblées » dans des services publics.**

Les tensions de trésorerie que vit la société Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun, semblent s'être aggravées au cours du premier semestre 2019. Dans un courriel interne consulté par Investir au Cameroun, le directeur général de cette entreprise contrôlée par le fonds d'investissement britannique Actis dépeint une situation financière des plus inconfortables.

« Nous venons de terminer la moitié de l'année 2019 au cours de laquelle notre situation financière s'est fortement dégradée », écrit Joël Nana Kontchou à ses directeurs. À en croire le DG d'Eneo, cette dégradation de la situation financière du distributeur de l'énergie électrique au Cameroun est consécutive à une réduction des pertes de distribution en deçà des objectifs ; des dépenses « maintenues à un niveau incompatible avec les ressources disponibles » ; des recouvrements des créances en baisse drastique, « du fait de l'accumulation des créances sur les sociétés à capitaux publics et l'État ».

Cette dette réclamée à l'État et ses démembrements, souligne une source autorisée au sein d'Eneo, tourne « aujourd'hui autour 100 milliards de FCFA ». Afin de tenter de recouvrer cette dette, le fournisseur d'électricité se prépare, d'ici la fin du mois de juillet courant, à prendre des

mesures drastiques. Celles-ci, apprend-on de sources autorisées, pourront prendre la forme de « réduction de puissance » chez certains consommateurs étatiques, ou alors de « coupures ciblées ».

L'une des premières victimes de ces mesures devrait être la société Alucam, qui consomme plus de 40 % de l'énergie électrique produite par Eneo. Selon nos sources, cette entreprise, qui tarde à se remettre du départ de Rio Tinto, son partenaire stratégique, a de plus en plus de mal à payer ses factures d'électricité.

À côté des actions ainsi envisagées, Eneo espère voir la dette réclamée à l'État et ses démembrements être titrisée. Ainsi, les titres, du fait de leur cessibilité, pourraient servir à mobiliser des financements auprès des banques et autres investisseurs, pour doper la trésorerie de l'entreprise de production et de distribution de l'électricité. Outre les mesures de renforcement des recouvrements que l'entreprise se propose de mettre en branle, en interne, le DG a d'ores et déjà prescrit ce qu'il appelle « mesures urgentes de sauvegarde ».

Il s'agit, apprend-on officiellement, de la réduction de 10 % de toutes les dépenses jugées non essentielles, de la conception d'une liste de projets à différer pour le prochain exercice budgétaire, ou encore du rationnement de l'approvisionnement des centrales thermiques en carburant. Cette aggravation des tensions de trésorerie chez Eneo se fait jour au moment où certaines informations font état de tractations en cours, en vue de la cession des actifs du fonds d'investissement Actis (51 %) dans cette entreprise.

Ces informations sont relativisées en interne. « Cette information découlerait d'une mauvaise interprétation. En effet, Eneo est actuellement en négociation avec plusieurs financiers pour mobiliser des financements permettant de conduire son programme d'investissements. L'un des investisseurs aurait plutôt proposé son entrée dans le capital de l'entreprise. C'est de là que serait partie cette information sur le départ d'Actis », confie une source interne à l'entreprise.

Et celle-ci de poursuivre : « au moment de la prorogation de la concession, il avait été conseillé à l'État, qui redoutait déjà le départ d'Actis, qu'il soit introduit une clause prescrivant un délai avant lequel Actis ne pouvait pas partir. Vous n'imaginez quand même pas que l'État a pu fixer ce délai à seulement un an ! »